

## Séance du 3 juin 2020

L'an deux mil vingt, le trois juin à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Jean-Marc LECHANTRE, Daniel BARONCI, Marie-Anne FOULON, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Johana BATTUT, Jennifer HAENSLER, Pierre MUHANNA

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2020 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**
- (2) Règlement intérieur du Conseil municipal**
- (3) Commissions municipales**
- (4) Régie municipale**
- (5) Désignations des représentants de la commune dans les organismes de regroupement extérieurs**
- (6) Taxes communales 2020**
- (7) Conseiller municipal délégué**
- (8) Indemnités du Comptable public**

L'ordre du jour est abordé :

### **(1) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la délégation au Maire des compétences du Conseil Municipal dans un souci de bonne administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, pour la durée du mandat, les délégations suivantes, sous réserve d'en rendre compte au Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Procéder dans la limite de 100 000,00 € à la réalisation des emprunts à taux fixe destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

5° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° Accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges ;

8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;

9° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

10° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions ;

11° Réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 100 000,00 € ;

12° Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;

13° Autoriser la location de biens communaux sur la base des tarifs fixés par le conseil municipal.

## **(2) Règlement intérieur du Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la nécessité de se doter d'un règlement intérieur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de règlement intérieur annexé au présent acte, à l'unanimité.

## **(3) Commissions municipales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-22 et L 2143-2.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le rôle des commissions municipales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête la composition des commissions municipales comme suit, à l'unanimité :

### Commission Finances

**KIEFFER Jean**, Jean-Marc LECHANTRE, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Marie Thérèse FREY.

### Commission Travaux et urbanisme

**WEITTEN Marc**, Pierre MUHANNA, Daniel BARONCI, Christian KLEIN, Marie-Anne FOULON. Jennifer HAENSLER.

### Commission Affaires sociales et scolaires

**FREY Marie-Thérèse**, Johana BATTUT, Jennifer HAENSLER, Mehdi MARISSAL.

### Commission Vie associative

**KLEIN Christian**, Johana BATTUT, Annie BENALIOUA, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Marc WEITTEN.

### Commission Culture et patrimoine

**AUBURTIN Chantal**, Annie BENALIOUA, Marie-Anne FOULON, Jean KIEFFER.

## **(4) Régie municipale**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'encaissement des cotisations et paiements de divers redevables, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une régie pour la bibliothèque municipale, dit que le régisseur ne percevra aucune indemnité de responsabilité, autorise le Maire à prendre l'arrêté portant création de régie, et désigne Marie-Anne FOULON en qualité de régisseur, à l'unanimité.

## **(5) Désignations des représentants de la commune dans les organismes de regroupement extérieurs**

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne ses représentants dans les organismes de regroupement comme suit, à l'unanimité :

Syndicat Intercommunal des eaux et de l'assainissement de l'est thionvillois (SIDEET) :

Eau : Marc WEITTEN, Chantal AUBURTIN.

Assainissement : Jean KIEFFER, Mehdi MARISSAL.

Suppléant : Annie BENALIOUA.

Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de la distribution publique d'électricité du pays des trois frontières (SISCODIPE) :

Titulaire : Jean KIEFFER

Suppléant : Franck CORPLET

Syndicat Intercommunal du Gymnase de Kédange-sur-Canner :  
Jean KIEFFER, Marie Thérèse FREY  
Syndicat Intercommunal Fourrière du Joli Bois :  
Titulaire : Christian KLEIN  
Suppléant : Jennifer HAENSLER  
Conseil d'Administration du collège de la Canner :  
Jean KIEFFER, Marie Thérèse FREY

#### **(6) Taxes communales 2020**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2020, par 13 voix pour et 2 abstentions.

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Foncier bâti	12,97	<b>13,42</b>
Foncier non bâti	59,04	<b>61,08</b>

#### **(7) Conseiller municipal délégué**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18.

Considérant que le projet de création d'une police municipale nécessite l'élaboration d'un projet et le suivi de sa mise en œuvre.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la création d'une police municipale nécessitant l'élaboration d'un projet et le suivi de sa mise en œuvre, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, sur proposition du Maire, sous son contrôle et sous sa responsabilité, de déléguer cette mission à Monsieur Franck CORPLET, dit que l'indemnité afférente à cette mission effective sera fixée au taux de 6,93 % du taux de référence, à l'unanimité.

#### **(8) Indemnités du Comptable public**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux indemnités de conseil et de confection du budget, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer à Madame Patricia PROUST receveur de la commune, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue à l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.